




Gendarmerie royale du Canada
Royal Canadian Mounted Police

Maintien de la paix REVUE BIENNALE 2001-2003



GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

GRC

Canada 

Pour information, contacter :

Sous-direction du maintien de la paix internationale
Gendarmerie royale du Canada
Tél. : (613) 993-4915
Télec.: (613) 993-3522
Courriel : peacekeeping@rcmp-grc.gc.ca
Internet : <http://www.grc-rcmp.ca>

Adresse postale:
Direction générale
1200, promenade Vanier
Édifice SNP, 3^e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0R2

Numéro de catalogue : JS61-11/2003

ISBN : 0662-67853

© Mars 2004 GRC

Photos :

Gracieuseté des policiers canadiens, gardiens de la paix et Gerry Meyers



ACRONYMES

ACDI	Agence canadienne de développement international
APCC	Arrangement sur la police civile au Canada
ATNUTO	Administration transitoire des Nations Unies au Timor-Oriental
BCR	Bureau de coordination des réfugiés
BLCOK	Bureau de lutte contre la criminalité organisée du Kosovo
BHR	Bureau du Haut-représentant
CIVPOL	Police civile
FRU	Front révolutionnaire uni
GIP	Groupe international de police
GRC	Gendarmerie royale du Canada
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
KFOR	Force pour le Kosovo (OTAN)
MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
MANUTO	Mission d'appui des Nations Unies au Timor-Oriental
MDN	Ministère de la Défense nationale
MINUBH	Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo
MINUSIL	Mission d'assistance des Nations Unies en Sierra Leone
MPUE	Mission de police de l'Union européenne
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
PNU	Police des Nations Unies
PNTL	Service de police nationale du Timor-Leste
SFOR	Force de stabilisation (OTAN)
SGC	Solliciteur générale Canada
SPPCC	Sécurité publique et Protection civile du Canada
SNF	Service national des frontières
SPSL	Service de police de la Sierra Leone
SPK	Service de police du Kosovo
TAPE	Test d'aptitudes physiques essentielles
TPIY	Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
UE	Union européenne



Message du directeur général de la Direction de la police internationale

J'ai le plaisir de présenter le rapport de la revue biennale du Maintien de la paix de la GRC pour les exercices 2001-2002 et 2002-2003. Le rapport fait non seulement état de nos succès, mais également des défis que la GRC et ses partenaires continuent de relever afin de faire régner un plus grand climat de paix et de sécurité à l'aide des missions internationales de maintien et de consolidation de la paix.

La GRC a la volonté de travailler en étroite collaboration avec ses partenaires. Elle travaille avec :

- des organisations multilatérales telles que les Nations Unies, dans le cadre de missions à l'étranger;
- l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le ministère des Affaires extérieures et du Commerce international (MAECI), et le ministère de la Sécurité publique et la Protection civile (SPPCC) [l'ancien Solliciteur générale Canada (SGC)], qui, avec la GRC, prennent des décisions quant à la participation du Canada à des missions de maintien de la paix, dans le cadre de *l'Arrangement sur la police civile au Canada*; et
- des membres des services de police provinciaux, régionaux et municipaux du Canada ainsi que des policiers canadiens à la retraite affectés à des missions.

Dans le cadre des efforts de maintien et de consolidation de la paix, nous appliquons les principes fondamentaux des services de police intégrés lorsque nous travaillons en collaboration avec les partenaires d'application de la loi à tous les niveaux - municipal, provincial, territorial et international - en utilisant une approche multidisciplinaire en matière de résolution de problèmes, tout en préservant les principes de police communautaire.

Le présent rapport est dédié aux hommes et aux femmes qui mettent souvent leur propre vie en péril et travaillent dans des conditions très éprouvantes et difficiles pendant qu'ils sont éloignés de leurs proches afin de rendre le monde plus sûr. Il est également dédié à leurs conjoint(e)s et à leurs familles, qui les appuient et les attendent patiemment, en espérant que rien de fâcheux ne leur arrivera. À chacun de vous, merci.

La Direction de la police internationale

Le directeur général
J.A. Denis Constant

Table des matières

5 Introduction

Vue d'ensemble
La police canadienne dans les missions de maintien de la paix
Points saillants pour les exercices 2001-2002 et 2002-2003

10 Prise de décisions relatives à la participation canadienne

L'arrangement sur la police civile au Canada
Facteurs en faveur de la participation de la police canadienne

12 Administration des opérations de maintien de la paix

Les services de police internationaux : une priorité stratégique
La Sous-direction du maintien de la paix internationale de la GRC
Recrutement des agents de police
Représentation des divisions de la GRC au sein des missions de paix (carte)
Formation et préparation préalables au déploiement
Santé et sécurité des agents de police

16 Partenaires dans le maintien de la paix

Commentaires du service de police d'Edmonton
Commentaires du service de police de Toronto
Service de police canadiens participants (carte)
Participation des agents de police retraités

19 Les femmes et le maintien de la paix

Le sondage
Les résultats
Les recommandations

21 Opérations de maintien et de soutien de la paix de la police canadienne, de 2001 à 2003

Missions de maintien de la paix de la GRC dans le monde, 2001-2003 (carte)

22 Missions

Au Kosovo : MINUK
Au Kosovo : OSCE
En Bosnie : MINUBH
En Bosnie : MPUE
En Macédoine : OSCE
En Serbie du Sud : OSCE
Au Timor-Leste : MANUTO et ATNUTO
En Sierra Leone : MINUSIL
En Sierra Leone : TSSL
En Guinée : HCR

43 Autres documents à consulter





Introduction

Vue d'ensemble

Le Canada est reconnu comme chef de file international des services de police pour les opérations de soutien de la paix, et fortement respecté pour sa contribution aux initiatives de maintien de la paix. Au fil des ans, les citoyens et la police du Canada ont établi des partenariats en vue de combattre les crimes. Ces principes de police communautaire favorisent le partage des responsabilités des problèmes et des solutions entre la police et les membres de la collectivité. Dans le cadre de ce modèle, la police travaille en collaboration avec la communauté afin de l'aider à régler les problèmes plutôt que de régler ses problèmes, ce qui favorise un milieu plus sûr pour tout le monde. Telles sont les pratiques policières qui ont permis à la police canadienne de se distinguer sur la scène mondiale.

Traditionnellement, les missions de maintien de la paix étaient unidimensionnelles, nécessitant un fort engagement militaire et un rôle de soutien et de surveillance de la part de la police. Toutefois, les opérations récentes sont devenues de plus en plus complexes, en raison de leur dimension pluridisciplinaire, et ont considérablement attiré l'attention des médias. Dans ces missions, la police a joué un rôle de premier plan en établissant la primauté de droit. Cette tendance a de fortes chances de se poursuivre.

Depuis 1989, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) gère le déploiement et la participation des agents de police canadiens dans les opérations internationales de maintien et de soutien de la paix. À ce jour, elle a mené à bien plus de 25 missions grâce au déploiement de plus de 1 500 agents de police dans le monde entier. D'avril 2001 à mars 2003, plus de 200 agents de police canadiens ont été en service au Kosovo, en Bosnie, au Timor-Leste, en Sierra Leone et en Guinée.

Les demandes de personnel de police émanent d'organismes multilatéraux tels que l'Organisation des Nations Unies (ONU), l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ainsi que l'Union européenne (UE). Les décisions de déployer du personnel de police du Canada sont prises par les hauts fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et de la Sécurité publique et de la Protection civile (SPPCC) [l'ancien Solliciteur générale Canada (SGC)], en vertu de l'arrangement sur la police civile au Canada (APCC). La Sous-direction du maintien de la paix internationale de la GRC gère le déploiement des agents de police du Canada pour les opérations de maintien de la paix. Cette tâche comprend le recrutement et la sélection des candidats ainsi que l'offre d'une formation préalable au déploiement. La GRC fournit également un soutien médical et psychologique à ses membres ainsi qu'un soutien logistique aux missions de maintien de la paix, et ce, en



supervisant les opérations et en assurant la liaison avec le gouvernement et les partenaires de la police.

Dans l'Énoncé directionnel pour 2003-2004, la GRC réaffirme les services de police internationaux comme l'une de ses cinq priorités stratégiques pour les trois à cinq prochaines années. « Afin de faire baisser le baromètre du crime, nous continuons de mettre l'accent sur les services de police internationaux, afin de contribuer à la sécurité mondiale, grâce à notre capacité d'échanger des renseignements et de collaborer avec des organisations de lutte contre le crime, peu importe le lieu et le moment. »

La police canadienne dans les missions de maintien de la paix

Le Canada déploie des agents de police à l'étranger en vue d'accomplir différentes fonctions. Les agents de police du Canada prennent part au rétablissement de la sécurité interne des pays qui ont récemment connu un conflit, et ce, en contribuant aux efforts locaux visant à rétablir la sécurité humaine, la stabilité sociale et la primauté de droit. Leurs tâches comprennent, entre autres, les suivantes :

- surveiller et conseiller les services de police locaux
- superviser la sécurité et les droits de la personne des réfugiés rentrant dans leurs pays et des personnes déplacées
- former, réformer, professionnaliser et démocratiser les organisations policières
- encourager un milieu politique neutre sans intimidation pendant le processus électoral
- rétablir la structure policière
- surveiller le désarmement et la démobilisation de la police et des forces de sécurité
- enquêter sur les violations des droits de la personne
- assurer la liaison entre les factions, les organisations non gouvernementales et les organismes de l'ONU
- aider aux activités humanitaires
- exercer les pouvoirs policiers

La police joue un rôle important pour les opérations de soutien de la paix parce qu'elle assure la transition des autorités militaires aux autorités civiles ainsi que du maintien de la paix à l'édification de la paix.



Points saillants pour les exercices 2001 - 2002 et 2002 - 2003

Mai 2001 (Kosovo)

Le Commissaire de police de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) crée les services de protection de l'enfance et de lutte contre la violence familiale en vertu du cadre des services de police communautaires.

Le 5 mai 2001 (Kosovo)

Au Kosovo, débute un mois de programme d'amnistie sur les armes, qui incite le public à abandonner les armes. Par conséquent, le pays renonce volontairement à 524 fusils, à 116 pistolets, à 142 armes d'appui, à 20 armes antichar, à 25 missiles, à 312 grenades et à plus de 14 000 munitions.

Juillet 2001 (Sierra Leone)

À la suite d'une mission de reconnaissance sur le terrain qu'a effectuée la Sous-direction du maintien de la paix internationale de la GRC en octobre 2000, le Canada déploie deux agents de police auprès de la Mission d'assistance des Nations Unies en Sierra Leone (MINUSIL), qui affecte ces derniers à Freetown.

Le 30 août 2001 (Timor-Oriental)

Plus de 91 % des votants admissibles du Timor-Oriental se rendent aux urnes en vue d'élire une assemblée constituante de 88 membres. Les agents de police du Canada, qui se trouvent au sein de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor-Oriental (ATNUTO) assurent la sécurité des électeurs pendant la durée de scrutin. On ne signale aucun incident grave.

Novembre 2001 (Kosovo)

Au Kosovo, les élections provinciales se déroulent sans incident. Tout au long des élections, la police de la MINUK aide l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) sur le plan des mesures de sécurité.

Novembre 2001 (Timor-Oriental)

Le commissaire adjoint de la GRC, Peter Miller, devient commissaire de l'ATNUTO à Dili, au Timor-Oriental.

Avril 2002 (Guinée)

Les membres de la Sous-direction du maintien de la paix internationale de la GRC effectuent une mission de reconnaissance sur le terrain en vue d'offrir une expertise policière à une étude de faisabilité portant sur les camps de réfugiés de Guinée, et ce, à la suite d'une demande officielle du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Par conséquent, en janvier 2002, le Canada déploie des agents de police en Guinée.



Le 20 mai 2002 (Timor-Oriental)

Le Timor-Oriental devient un pays indépendant après avoir connu un processus de transition de trois ans sous la direction de l'ONU. Plus de 300 dignitaires assistent à la fête, dont le Secrétaire général des Nations Unies, Kofi Annan, et des hauts représentants du gouvernement du Canada. Le nouveau pays change son nom pour Timor-Leste. La mission des Nations Unies, autrefois appelée Administration transitoire des Nations Unies au Timor-Oriental (ATNUTO), prend le nom de Mission d'appui des Nations Unies au Timor-Oriental (MANUTO).

Juillet 2002 (Kosovo)

La police de la MINUK ouvre le Bureau de lutte contre la criminalité organisée du Kosovo (BLCOK) en vue de combattre les activités en hausse du crime organisé au Kosovo.

Le 6 juillet 2002 (Kosovo)

La police de la MINUK arrête dix Kosovars albanais soupçonnés d'avoir brutalement attaqué une famille albanaise du Kosovo en août 2001. Les arrestations ont eu lieu à Pristina et à Glllogovc-Glogovac dans le cadre d'une enquête à grande échelle.

Le 27 septembre 2002 (Timor-Leste)

Le Timor-Leste devient État membre de l'ONU.

Octobre 2002 (Kosovo)

Au Kosovo, les élections municipales se déroulent sans incident. Pendant les élections, la police civile de la MINUK aide l'OSCE sur le plan des mesures de sécurité.

Le 17 novembre 2002 (Sierra Leone)

Le Canada déploie un agent de police pendant un an au Tribunal spécial pour la Sierra Leone. Soutenu par l'ONU, ce tribunal a été créé en vue d'enquêter sur les personnes qui portent la plus grande responsabilité des violations des droits de la personne en Sierra Leone, commises pendant la période de troubles, ainsi que de les poursuivre.

Décembre 2002 (Kosovo)

On confie le premier poste de police au contrôle intégral du service de police du Kosovo (SPK) à Gracanacia.

Le 4 décembre 2002 (Timor-Leste)

Les troubles que connaît la capitale de Lili se développent en une émeute totale. Quinze agents de police canadiens sont forcés d'évacuer leurs lieux de résidence, que les émeutiers pillent par la suite et auxquels ils mettent le feu. Un agent de police souffre de blessures à la main et doit subir une opération.





Le 31 décembre 2002 (Bosnie)

Après sept ans d'existence, la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et le Groupe international de police (GIP) mettent fin à leurs activités.

Le 1^{er} janvier 2003 (Bosnie)

L'Union européenne (UE) lance la Mission de police de l'Union européenne (MPUE) en Bosnie-Herzégovine. La MPUE mettra à profit les succès et les réalisations du GIP. La MPUE se compose d'agents de police de tous les États membres de l'UE ainsi que de dix-huit agents appartenant à des pays non-membres de l'UE, dont le Canada.

Le 8 janvier 2003 (Guinée)

Le Canada déploie deux agents de police en Guinée. On les affecte à Kissidougou, où ils travaillent aux côtés de la Brigade mixte des forces de sécurité guinéennes, dans les camps de réfugiés.

Le 22 janvier 2003 (Kosovo)

Pendant la soirée, une grenade propulsée par fusée met le feu au deuxième étage du quartier général principal de la police à Pejë-Pec. On ne compte pas de blessés mais l'immeuble souffre de certains dommages structurels. L'attaque était destinée à distraire la police des enquêtes continues effectuées dans la région.





Prise de décisions relatives à la participation canadienne

L'arrangement sur la police civile au Canada

L'arrangement sur la police civile au Canada (APCC), instauré en 1997, constitue le cadre stratégique et le mécanisme de financement visant à fournir une expertise policière canadienne en vue de la contribution du Canada aux opérations internationales de soutien de la paix. Dans l'APCC, on confirme que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) dispose d'un budget consacré uniquement aux missions multilatérales de soutien de la paix, et l'arrangement fonctionne à titre d'entente administrative interministérielle utilisée afin de déployer des agents de police canadiens lors de missions étrangères de maintien et de soutien de la paix.

Dans le cadre de l'arrangement, on reconnaît le rôle potentiel de l'expertise policière canadienne à mesure que le maintien de la paix évolue en édification de la paix, en vue de contribuer aux efforts des populations locales visant à rétablir les institutions et la confiance nécessaires à la paix et à la sécurité. En vertu de l'APCC, le Canada peut déployer jusqu'à 42 experts de police par an pour des missions de soutien de la paix.

L'arrangement est géré par des cadres supérieurs de l'ACDI, du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile du Canada (SPPCC) [l'ancien Solliciteur générale Canada (SGC)] et la GRC. Par l'intermédiaire de leurs représentants au comité directeur, ces cadres conseillent le ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Coopération internationale et la ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile sur les missions de maintien de la paix qu'il y a lieu de soutenir. Au 1^{er} avril 2003, les trois ministres ont convenu de renouveler l'APCC pour une période de trois ans avec un budget de 19 millions de dollars.

Facteurs en faveur de la participation de la police canadienne

Décider où et quand recommander l'appui du Canada dépend en partie du type de maintien de l'ordre qui est souhaité. Par exemple, on donne priorité aux missions dans lesquelles on pourra mettre à profit les connaissances spécialisées particulières des agents de police canadiens, telles que la police communautaire et la formation. Dans l'APCC, on énumère onze facteurs principaux à considérer afin de décider quelle devrait être l'importance de la participation du Canada à chaque mission. Ces facteurs comprennent les points suivants.



1. **Intérêts de la politique étrangère du Canada** : Quels intérêts une présence canadienne servirait-elle en matière de politique étrangère et de développement, en prenant en compte les intérêts régionaux ou bilatéraux?
2. **Demandes officielles** : Une organisation multilatérale a-t-elle présenté une demande officielle de police civile? L'organisation doit disposer d'un mandat de ses États membres pour les activités liées à la sécurité régionale et nationale, ou appuyer d'autres opérations policières internationales, comme en ont convenu les trois ministres signataires.
3. **Mandat** : La mission comporte-t-elle un mandat clair et réalisable?
4. **Accord des parties** : Les principaux antagonistes ont-ils consenti à un cessez-le-feu et à la participation du Canada? Se sont-ils engagés à un processus de paix?
5. **Objet** : La mission est-elle susceptible de servir la cause de la paix ainsi que de mener à un règlement politique et à l'édification de la paix à long terme?
6. **Rôle** : Le rôle envisagé pour la police canadienne convient-il à ses compétences et à la philosophie des services de police du Canada?
7. **Autorité** : Y a-t-il une organisation qui représente une autorité déclarante unique, communément acceptée et dotée d'un commandement et d'une structure de contrôle efficaces? L'organisation directrice a-t-elle la compétence voulue pour soutenir l'opération?
8. **Sécurité et protection** : L'endroit où les membres de la police canadienne vivront et travailleront est-il suffisamment sûr et protégé pour qu'ils puissent accomplir leurs objectifs? On pense notamment aux soins de santé, aux conditions de vie et au système juridique.
9. **Logistique et financement** : La mission est-elle suffisamment et équitablement financée? Y a-t-il un soutien logistique canadien et international suffisant?
10. **Capacité** : Le Canada peut-il répondre aux besoins de la mission avec ses ressources actuelles? La participation canadienne mettra-t-elle en péril d'autres engagements, dont la prestation des services de police au Canada?
11. **Durée et stratégie de sortie** : Les conditions de la conclusion de la mission sont-elles claires et mesurables? Sont-elles durables après la fin de la mission?





Administration des opérations de maintien de la paix

Les services de police internationaux : une priorité stratégique

En tant qu'organisation, la GRC met l'accent sur cinq priorités stratégiques afin de faire baisser le « baromètre du crime ». Ces priorités comprennent le crime organisé, le terrorisme, les collectivités autochtones, la jeunesse et les services de police internationaux. En tenant compte de ses priorités stratégiques, la GRC a pour objectif de « contribuer à la sécurité mondiale, grâce à notre capacité d'échanger des renseignements et de collaborer avec des organisations de lutte contre le crime, peu importe le lieu et le moment ». Tirant parti de l'expérience opérationnelle acquise dans le maintien et l'édification de la paix internationale, dans les relations de la GRC avec Interpol et Europol ainsi que dans les programmes de liaison étrangère et de formation, nous renforçons notre capacité à établir de nouveaux partenariats et à élaborer de nouveaux accords pour le compte des services de police du Canada.

Au nom du gouvernement du Canada, la GRC continuera à travailler avec les organismes de police civile en vue d'améliorer les opérations policières internationales, en construisant des infrastructures civiles et démocratiques à l'étranger, en contribuant à la sécurité mondiale et en échangeant des renseignements ainsi qu'à l'aide d'autres formes de collaboration.

La Sous-direction du maintien de la paix internationale de la GRC

Les principes directeurs des opérations de maintien de la paix de la GRC, quand elle répond aux demandes du gouvernement du Canada, sont les suivantes :

- sélectionner, former et déployer de manière rentable le personnel de police du Canada pour les missions de l'ONU et les autres missions de la police civile;
- maintenir un processus de sélection et de formation dynamique qui permet le déploiement de policiers bien équipés et ayant reçu une formation très spécialisée, prêts sur le plan physique, médical, psychologique et opérationnel à répondre aux besoins toujours changeants de l'ONU et de tout autre organisme qui en fait la demande;



- fournir le soutien affectif et logistique nécessaire aux policiers canadiens qui participent aux missions ainsi qu'à leur famille;
- assurer le maintien, dans le cadre de ce processus, des principes fondamentaux de la police communautaire, de la prestation de services axés sur le client et de la résolution de problèmes pour les clients.

Située dans les locaux de la Direction générale de la GRC à Ottawa, la Sous-direction du maintien de la paix internationale est composée d'une équipe de spécialistes diversifiés qui comprend à la fois du personnel de la police et du personnel civil. La principale responsabilité de la Sous-direction du maintien de la paix internationale consiste à recruter, à former et à soutenir les agents de police canadiens déployés dans le cadre de missions de maintien de la paix et d'autres opérations policières internationales. L'équipe propose aussi un éventail de services tels qu'un soutien médical, logistique et administratif aux gardiens de la paix et aux membres de leur famille, ainsi que des mises à jour opérationnelles au gouvernement et aux partenaires de la police.

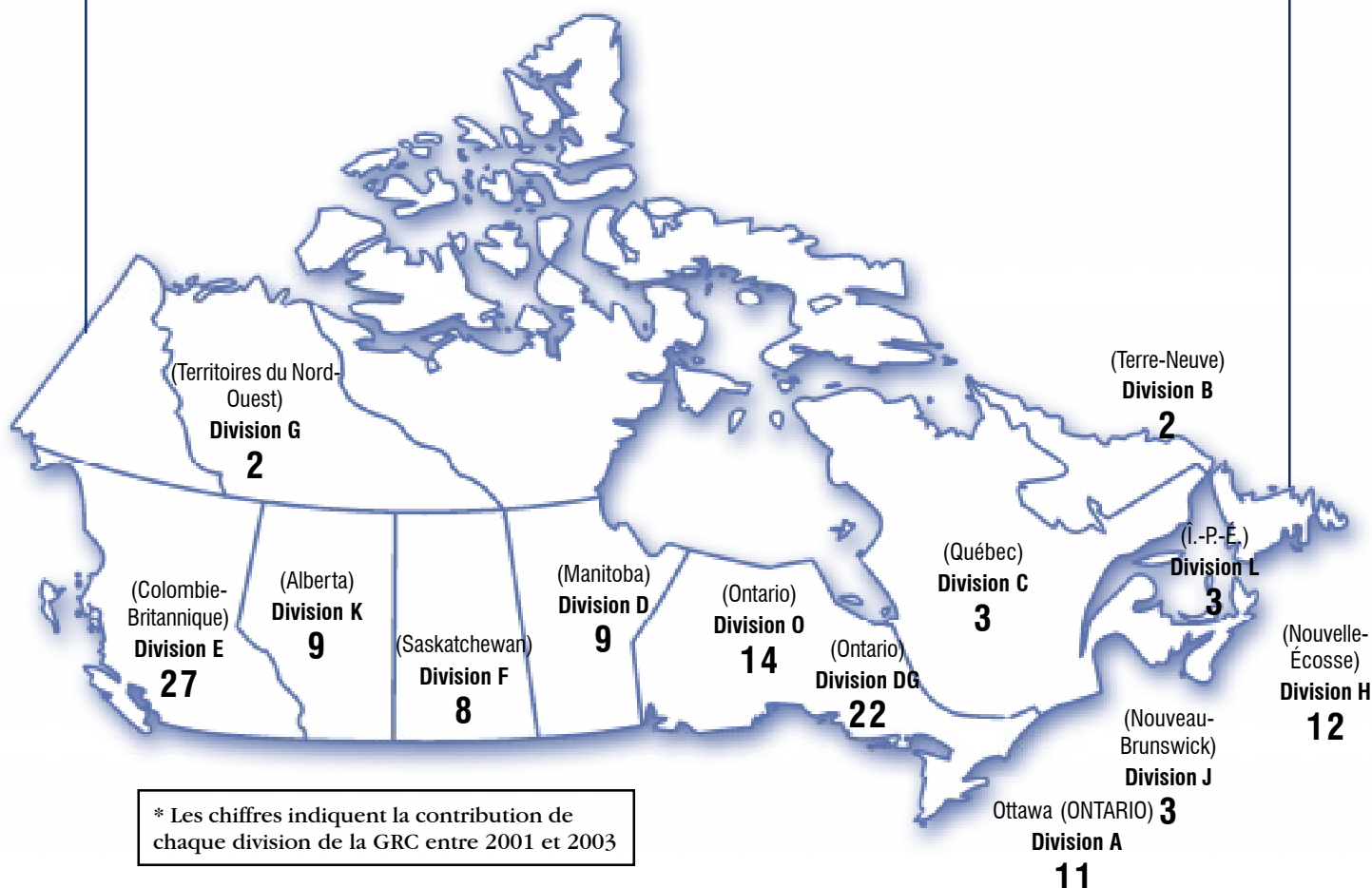
Pour l'exercice 2001-2002, le coût de la participation aux opérations de soutien de la paix était de 14,1 millions de dollars, alors qu'au cours de l'exercice 2002-2003, il s'élevait presque à 10 millions de dollars.

Recrutement des agents de police

Les agents de police canadiens doivent posséder au moins sept ans de service opérationnel afin d'avoir le droit de servir dans le cadre d'une mission de maintien de la paix. Les agents de police de la GRC qui souhaitent travailler dans des opérations policières internationales doivent mentionner leur intérêt dans leur dossier personnel. Environ 900 agents de la GRC ont manifesté un tel intérêt. Les agents des services de police municipaux, régionaux et provinciaux, qui sont intéressés de partir en mission de maintien de la paix, doivent transmettre leur demande par l'intermédiaire de leur service de police.

Les agents de police canadiens choisis pour des fonctions de maintien de la paix doivent satisfaire aux critères de sélection précis établis tant par l'ONU ou les autres organisations multilatérales, que par la GRC et les services de police municipaux, régionaux et provinciaux. Ces critères englobent, sans toutefois s'y limiter, le fait de posséder une vaste expérience opérationnelle de la police, d'afficher des compétences solides en relations interpersonnelles, en organisation, en leadership et en encadrement. Citons aussi parmi ces compétences la souplesse et l'innovation, l'esprit d'équipe et l'aptitude physique. Le processus de sélection comprend le Test d'aptitudes physiques essentielles (TAPE) de la GRC, un examen médical, un test psychologique et enfin une entrevue.

Représentation des divisions de la GRC au sein des missions de paix



Formation et préparation préalables au déploiement

Tous les candidats doivent suivre un cours de formation préalable au déploiement d'environ deux semaines à la Direction générale de la GRC, à Ottawa. Les thèmes de la formation comprennent les droits de la personne et le droit international, la structure de l'ONU, le rôle de la Police des Nations Unies (PNU), la sensibilisation aux mines, la lecture de cartes, la sensibilisation aux cultures ainsi que la géographie et l'histoire du pays d'accueil. Si le mandat de l'ONU inclut les pouvoirs exécutifs*, les candidats recevront une formation à l'autodéfense et aux armes. Dans les séances d'information, on aborde également les questions d'ordre psychologique, médical et de santé qui peuvent toucher l'agent et sa famille avant, pendant et après la mission.

*Les agents ont le pouvoir de faire appliquer la loi dans le pays de la mission.



On s'attend à ce que les candidats se préparent dans une certaine mesure avant leur formation à Ottawa. Avant cette formation, on leur remet une trousse d'information dans laquelle on donne un aperçu des considérations géographiques, climatiques et vestimentaires, de la disponibilité en eau et des différences alimentaires, de la monnaie et des exercices linguistiques.

Santé et sécurité des agents de police

Il incombe aux Services de santé internationaux de maintien de la paix de s'assurer que les gardiens de la paix sont en bonne santé physique et psychologique, et ce, avant leur déploiement, pendant leur service dans une mission et au moment de leur retour au Canada.

Les membres de l'équipe établissent des relations continues avec les services de santé divisionnaires, en les tenant au courant des exigences de la mission. Ils fournissent également leur expertise sur les questions liées à la mission afin de s'assurer que l'on se plie à toutes les exigences en matière de santé en temps opportun. On entend par là, entre autres, des évaluations médicales complètes comportant des examens en laboratoire ainsi que d'autres examens spécialisés, des immunisations et le Test d'aptitudes physiques essentielles (TAPE). Mentionnons également une évaluation psychologique complète et une évaluation de la situation familiale. Pendant les missions de maintien de la paix, on apporte un soutien médical et psychologique aux membres de la famille, lorsque des crises surviennent.

En 2001 et en 2002, on a procédé à des consultations médicales dans le cadre de la mission en Bosnie et en Sierra Leone. On a également effectué des consultations en Guinée et en Afghanistan en vue d'évaluer les installations ainsi que les risques pour la santé et la sécurité, et ce, avant de procéder à de nouveaux déploiements dans ces régions.

On a mené deux enquêtes sur les répercussions des opérations de maintien de la paix sur la santé des gardiens de la paix et les résultats ont été largement diffusés aux employés de la GRC et aux autres partenaires policiers.

On a le plus souvent rencontré les problèmes de réinsertion relativement à l'emploi et à la famille mais, dans l'ensemble, les résultats laissent entendre que les opérations de maintien de la paix ne présentent pas de risques anormalement élevés pour la santé des gardiens de la paix, et constituent une expérience positive pour beaucoup d'entre eux.



Partenaires dans le maintien de la paix

La GRC dépend fortement de la collaboration et de l'aide d'autres services de police canadiens afin de répondre à la demande internationale croissante pour l'expertise policière du Canada. Avant 1995, la GRC était le seul service de police canadien à fournir des membres dans le cadre de missions internationales. Aujourd'hui, plusieurs services de police canadiens, aux niveaux provincial, régional et municipal, prêtent du personnel aux missions de maintien de la paix. La GRC établit des partenariats avec des services de police extérieurs en vue de satisfaire à environ la moitié des demandes de personnel de mission.

Commentaires du service de police d'Edmonton

En 1999, quand le service de police d'Edmonton a pris la décision de faire partie de l'initiative de la Police des Nations Unies (PNU), nous ignorions que, quatre ans plus tard, nous connaîtrions un tel succès. Cet engagement s'est avéré une expérience profitable, non seulement pour les membres qui y ont participé, mais aussi pour notre organisation dans son ensemble.



Nous ne voulions pas manquer l'occasion de former et de perfectionner nos membres bien au-delà de nos attentes et des leurs. Acquérir un nouveau point de vue international les a rendus plus forts et, par voie de conséquence, ils offrent un meilleur service aux citoyens d'Edmonton, dont beaucoup sont des immigrants des pays où l'on avait affecté les agents.

Quand nos agents reviennent de mission, ils portent un nouveau regard sur notre pays. Leur expérience leur procure un sentiment d'immense fierté et de réalisation dans le cadre de leur contribution à la paix dans le monde, ainsi qu'une meilleure appréciation du rôle important que la police joue dans la société. Les normes de formation et de professionnalisme de la police du Canada figurent parmi les plus élevées au monde. Sur le plan collectif, il s'agit d'une reconnaissance dont nous pouvons tous tirer une grande fierté.

Grâce au partenariat établi entre les services de police locaux et la GRC, les membres de la police canadienne sont bien représentés à l'étranger. Les services de police canadiens qui participent aux opérations de mission de la paix se voient donner l'occasion unique de créer des liens internationaux et de perfectionner leur personnel au moyen des expériences de travail interculturelles de très grande valeur que représente chaque mission de soutien de la paix. Parmi les avantages possibles que retirent les agents de police et leurs collectivités après un retour de mission, citons la capacité de l'agent de faire preuve d'une plus grande sensibilité à l'égard des groupes divers. Encourager ce

partenariat dans le cadre du maintien de la paix permettra à davantage d'agents de police canadiens de prendre part à ces possibilités et d'en profiter. À long terme, le public canadien tirera profit de ces expériences grâce aux présentations que feront les anciens gardiens de la paix dans les écoles, les collèges, les universités et d'autres lieux publics d'un bout à l'autre du pays.

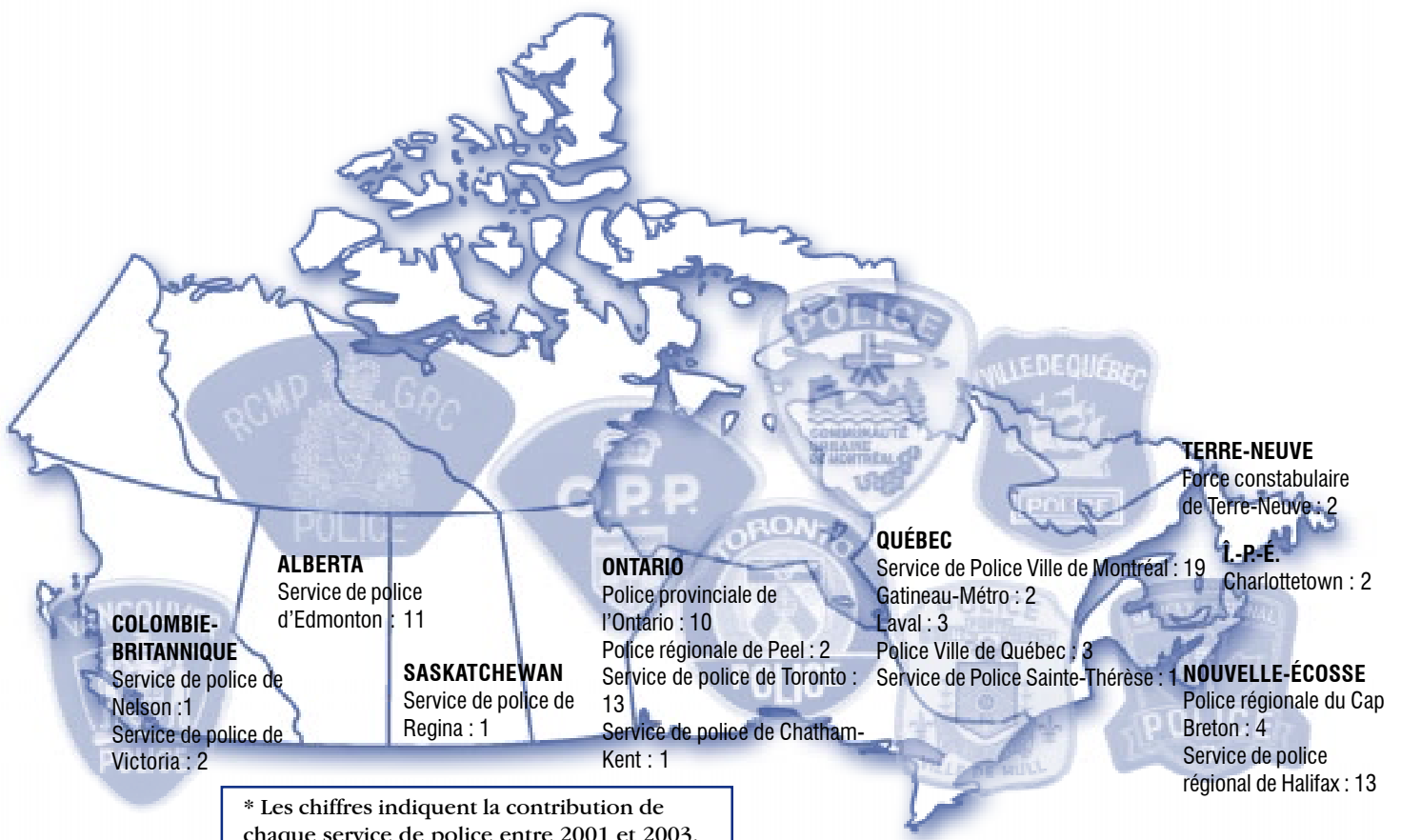
Commentaires du service de police de Toronto



Les agents du service de police de Toronto ont joué des rôles de premier plan en tant qu'instructeurs et enquêteurs chargés des crimes graves dans le cadre des missions de maintien de la paix de l'ONU. Les agents affectés travaillent aux côtés d'autres agents de police civile de différents pays et de différentes cultures dont beaucoup ne parlent ni le français ni l'anglais.

Au retour des détachements de l'ONU, les agents de police ont une confiance plus grande dans leurs capacités à résoudre les problèmes et jouent des rôles de chef de file de premier plan dans différents contextes. Ils reviennent avec énormément d'expérience, en ayant perfectionné leurs principales qualités de leadership et acquis une véritable

Services de police canadiens participants





satisfaction pour avoir contribué à la paix et à la justice dans une région déchirée par la guerre. Les gardiens de la paix de l'ONU exercent une influence positive sur leurs collègues, ce qui inspire et motive les autres à relever les défis et à favoriser un dévouement plus important à nos collectivités. Le service de police de Toronto est fier de ses gardiens de la paix de l'ONU et félicite tous les gardiens pour leur engagement et leur dévouement à leurs missions.

Participation des agents de police retraités

La Sous-direction du maintien de la paix internationale de la GRC a établi un partenariat avec la Banque canadienne des ressources pour la démocratie et les droits de la personne (CANADEM). Cette organisation, créée par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), tient une liste des personnes qui sont intéressées à participer à des missions internationales. La Sous-direction du maintien de la paix internationale de la GRC s'est activement engagée à encourager les agents de police retraités à s'inscrire dans CANADEM, ce qui s'avère être bénéfique dans la mesure où cela facilite la détermination et la sélection d'un personnel qualifié et compétent pour des affectations de haut niveau et à court terme dans des domaines spécialisés.

La liste comprend également les noms des membres du personnel civil et retraité ainsi que militaire actuellement en service. Si vous souhaitez obtenir d'autres renseignements sur CANADEM, veuillez consulter son site à l'adresse suivante : <<http://www.canadem.ca>>.



Les femmes et le maintien de la paix

Le sondage

En octobre 2000, le Conseil de sécurité des Nations Unies (ONU) a adopté la résolution 1325, dans laquelle il réaffirme l'importance du rôle des femmes dans la prévention et la résolution des conflits, leur participation égale à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité ainsi que le besoin d'augmenter leur rôle dans la prise de décision. Depuis 1989, les femmes ne représentent que 5 % des personnes envoyées en service dans le cadre d'une opération de maintien de la paix canadienne. Afin d'appuyer la résolution de l'ONU, la Sous-direction de maintien de la paix internationale a entrepris à l'automne de 2000, une étude sur les femmes et le maintien de la paix dans le but de déterminer les manières d'assurer une participation pleine et entière des femmes dans les opérations de maintien de la paix canadiennes. L'étude a pris fin à l'été de 2001.

On a distribué cent sondages portant sur tout un éventail de questions et obtenu un taux de réponse d'environ 50 %. On a envoyé le sondage aux femmes de services de police sélectionnés au Canada, notamment la GRC, le service de police de Toronto, le Service de police de la Ville de Montréal et la Police provinciale de l'Ontario. Avant leur déploiement, on s'est entretenu avec sept femmes en vue d'obtenir leurs opinions sur les services de police, le maintien de la paix, les défis et les reconnaissances qui se présentent aux femmes dans ces régions. Dans le sondage et les entrevues, on a tenté de cibler la plus large représentation d'agentes de police.



Les résultats

La majorité des femmes ayant déjà participé à une mission de maintien de la paix ont déclaré qu'elles retourneraient en mission si l'occasion se présentait. Parmi les raisons citées pour leur nouvelle participation, mentionnons la satisfaction à travailler avec d'autres organisations et à se rendre utile sur la scène internationale, une expérience extraordinaire, la création d'amitiés à vie ainsi que l'épanouissement sur le plan personnel et le perfectionnement professionnel.

Parmi les raisons les plus importantes pour lesquelles la majorité des femmes ne participent pas à des missions à l'étranger, évoquons, par ordre d'importance, la famille et les engagements personnels, l'inquiétude quant à la santé et à la sécurité personnelle et le désintéret d'un travail en dehors du Canada.

La majorité des répondants estiment qu'il faudrait tout particulièrement encourager les femmes à s'engager dans des



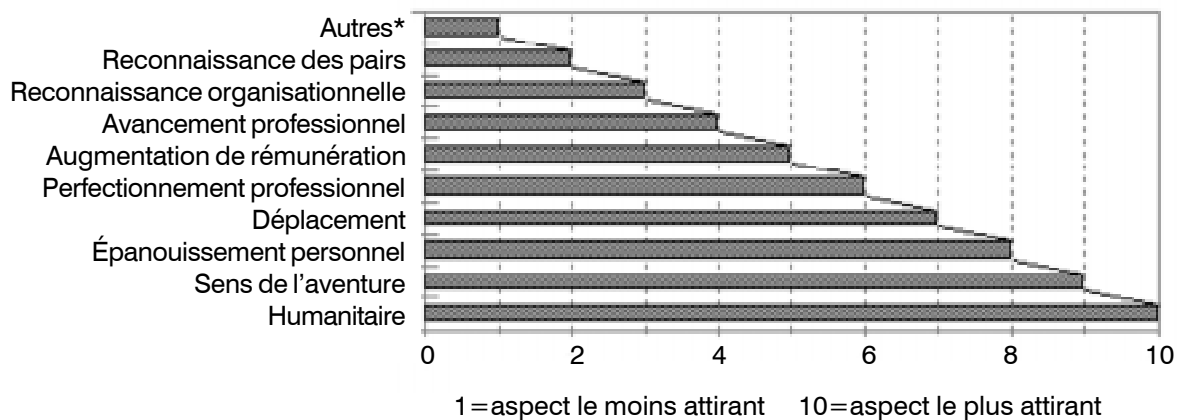
opérations de maintien de la paix. Les répondants ont également précisé que pour encourager plus de femmes à participer aux opérations du maintien de la paix, la GRC devrait prendre les mesures suivantes (par ordre d'importance) :

- donner davantage de renseignements sur le maintien de la paix;
- réduire le temps que les femmes passent à l'étranger;
- relever plus facilement les femmes de leurs fonctions actuelles;
- simplifier le processus de planification de carrière organisationnelle;
- assouplir les règles qui régissent le niveau minimum d'expérience des femmes.

Recommandations

Figure 1

Aspects incitant à la participation



Après avoir analysé les résultats du sondage, on a fait les recommandations suivantes :

- élaborer une trousse dans laquelle on donne des renseignements sur le programme, en vue d'encourager une participation plus importante des femmes dans les opérations de maintien de la paix;
- revoir et examiner tous les aspects concernant la réduction du temps passé « en mission » pour celles qui ont une famille;
- revoir et examiner tous les aspects concernant la réduction du niveau d'expérience nécessaire dans la police pour servir dans le cadre d'une mission.